

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2025-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-11 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - EXERCICE FINANCIER 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 2 février 2026, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le ***Règlement 2025-21 modifiant le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2026;***

QUE le Règlement 2025-21 a pour objet et conséquence l'ajout d'un tarif pour l'installation d'une borne fontaine, ainsi que d'un permis de "café-terrasse 3 tables et 12 chaises", la mise à jour du tarif associé au calcul du mètre carré en cas d'occupation du domaine public pour un café-terrasse ou un étal de fruits et légumes et la correction d'une erreur qui s'est glissée au niveau de l'article 49 portant sur les vignettes et la délivrance d'un permis de stationnement annuel;

QUE ce règlement entrera en vigueur en date du 3 février 2026;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 3 février 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 2025-21
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-11 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT
DU PLATEAU-MONT-ROYAL - EXERCICE FINANCIER 2026**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), ***l'avis d'entrée en vigueur du Règlement 2025-21 modifiant le Règlement 2025-11 sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2026*** a été publié le 3 février 2026 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 3 février 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko